

AGENT.E DE SERVICE POLYVALENT.E DES CRÈCHES

Recrutement via la méthode de recrutement par simulation visant l'intégration dans la fonction publique territoriale.

MISSION

Au sein de la Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris, vous intégrerez une des 400 crèches parisiennes.

Vous assurerez 3 fonctions indistinctement :

Fonction en cuisine :

- Élaboration des menus adaptés en collaboration avec le la directeur.rice et l'équipe de la crèche ;
- Préparation des repas à base de produits frais et confection des plats dans la cuisine de la crèche en respectant des règles de diététique et d'hygiène applicables aux collectivités publiques ;
- Entretien des matériels ;
- Gestion des stocks.

Fonctions d'entretien (ménage) :

- Assurer l'hygiène et la mise en état des locaux de jeux et de repas des enfants et celles des annexes (couloirs, local à poussettes, escaliers ...) ;
- Utiliser pour ce faire des méthodes et des matériels de collectivité très différents de ceux des particuliers.

Cette fonction nécessite, notamment, le sens de la sécurité car elle s'effectue dans un lieu recevant des enfants. Ainsi, il convient de mettre hors de portée des enfants les produits toxiques et d'utiliser des produits adaptés.

Fonctions de lingeerie :

- Assurer la distribution du linge propre dans les différentes sections de la crèche ;
- Assurer un entretien conscientieux du linge.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Tout personnel travaillant en crèche doit justifier des vaccinations suivantes :

- Intra-dermo réaction à la tuberculine positive datant de moins d'un an. Si le résultat est négatif, la vaccination par le B.C.G. est obligatoire
- Attestation de vaccination D.T. Polio datant de moins de dix ans. Dans le cas contraire, il est recommandé une revaccination DT Polio coqueluche ;
- Pour les femmes, séro-diagnostic de rubéole et, en cas de résultat négatif, certificat de vaccination antirubéolique ;
- Vaccinations fortement recommandées : rougeole, varicelle, hépatites A et B, oreillons, coqueluche.

Les candidats doivent fournir leur carnet de vaccination.

Ces fonctions exigent le **sens de l'organisation** et supposent le **port de charges lourdes**.

TEMPS / HORAIRES DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

38H30 hebdomadaires / 07h45 de travail journalier

25 jours de congés annuels et 31 jours de RTT.

En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 07h30 ou se terminer à 19h00.

La rémunération nette mensuelle est de 1 627 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes). Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

La Méthode de recrutement par simulation permet d'évaluer vos habiletés pour un métier par le biais d'exercices en lien avec des situations de travail concrètes liées au métier. Ces exercices permettent de démontrer votre capacité à tenir le poste de travail proposé.

Le recrutement s'effectuera en 3 étapes :

1. **Réunion d'information collective** : présentation du poste et des conditions d'embauche en présence des recruteurs.
2. A l'issue de la réunion d'information collective, un rendez-vous vous sera remis pour participer à des **tests de mise en situation professionnelle** si vous êtes toujours intéressé.e par le recrutement.
3. Si vous réussissez les tests de mise en situation professionnelle, vous recevrez un rendez-vous pour un **entretien de motivation**. Entretien de 15 minutes devant un jury composé d'agents de la Ville de Paris pour évaluer vos motivations, votre compréhension des missions et du contexte professionnel.

PRÉREQUIS

Remplir les conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique, notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Avoir effectué la JDC-Journée Défense et Citoyenneté pour le.s candidat.e.s de nationalité française de moins de 25 ans ou se trouver en position régulière au regard du code du service national de son pays d'origine pour le.s candidat.e.s de nationalité d'un autre pays de l'Union Européenne ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.
- **Avoir une formation ou une expérience professionnelle en restauration collective (poste en cuisine).**

POUR CANDIDATER

Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris :

1. Positionnez-vous sur le Portail

Si vous n'avez pas activé votre compte, contactez votre conseiller.

Si vous n'êtes pas inscrit.e à la Mission Locale de Paris, inscrivez-vous !

